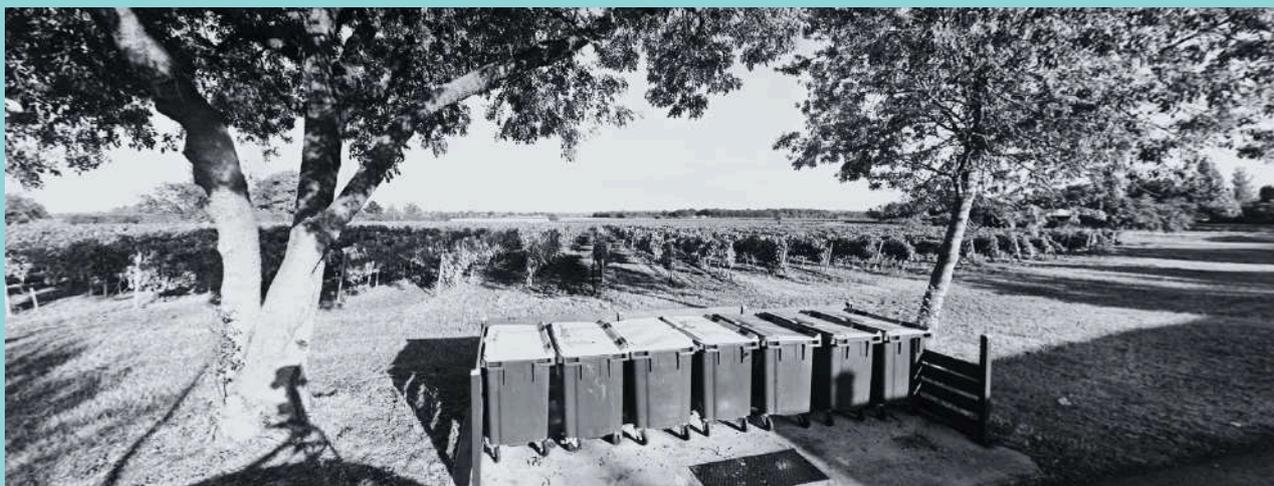


RAPPORT ANNUEL

2023

Le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
7 RUE TAILLEFER - 17500 JONZAC

Service de prévention et de gestion des déchets - 05 46 48 78 34

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉCHETS

Ce rapport annuel vous offre en quelques pages une synthèse très précise de cette année 2023, et je remercie ici le travail réalisé par notre équipe de gestion.

Remerciements également aux élus membres de la commission déchets dans toutes ses composantes, que ce soit la collecte, le traitement, mais aussi l'incitation au meilleur tri amenant les possibilités de recycler le maximum de produits et à la prévention. Les élus ont encore une fois travaillé à la réussite de ce casse-tête permanent que sont la collecte et le traitement des déchets ménagers dans un cadre très évolutif avec une invasion de nouvelles réglementations, certainement pour la bonne cause.

Notre ambition reste de traiter dans le meilleur rapport qualité-prix les déchets de nos 70.000 habitants dans un cadre évolutif avec principalement, à partir de 2024, le tri des biodéchets à la source en pratiquant le compostage individuel ou partagé. Vous constaterez également à la lecture de ce rapport que le traitement des déchets subit une augmentation plus rapide que la collecte que nous avons beaucoup rationalisé, voire un peu trop réduite avec quelques fréquences de collecte « sacs jaunes » en moins.

2024 et 2025 seront les années de transition en ce qui concerne les types de collecte qui seront adaptées début 2026. La hausse des coûts amène également les collectivités voisines à mettre en place de nouveaux modes de gestion (Tarification incitative, apport volontaire avec contrôle d'accès ...). Ceci nous oblige à nous protéger et à modifier nos techniques de collecte afin d'éviter l'entrée de déchets en provenance des territoires voisins. Je pense que vous serez d'accord avec cette idée de ne pas payer pour les déchets des autres collectivités. Cela passe obligatoirement par quelques modifications, et notamment dans les zones de grande circulation, surtout frontalières. Ces dysfonctionnements ont été limités dans les déchèteries avec la mise en place des badges, à la condition bien sûr de ne pas « prêter » son badge.

Nous continuons bien sûr à travailler avec nos voisins Charentais qui ont la même vision de la collecte et du traitement que nous et collaborons activement, en entente, sur la gestion de centre de tri du flux sélectif de l'usine d'ATRION. Merci aux trois élus qui m'accompagnent dans cette représentation et aux deux maires des Salignac* pour la collaboration très active sur l'étude de l'unité de valorisation énergétique (UVE) d'Angoulême.

Nous sommes à votre disposition, élus et techniciens de la CDCHS, pour vous apporter toute information et collaborer pour améliorer nos prestations.

**Salignac sur Charente et Salignac de Mirambeau*

JM RAPITEAU
Président délégué
de la commission déchets.

SOMMAIRE

1	Faits marquants & Chiffres clés	4
2	Les indicateurs techniques	7
	Chapitre 1 - Le territoire desservi	8-9
	Chapitre 2 - Organisation du service de collecte	10-19
	Chapitre 3 - Organisation du traitement des déchets	20-23
	Chapitre 4 - La prévention des déchets	24-26
	Chapitre 5 - L'emploi dans la gestion des déchets	27-28
3	Les indicateurs financiers	29
	Chapitre 6 - Les modalités d'exploitation d'élimination	30
	Chapitre 7 - La structure du coût	31-34
	Chapitre 8 - Le coût des différents flux de déchets	35
	Chapitre 9 - L'évolution des coûts	36-37
4	Synthèse et perspectives	38
	Chapitre 10 - La synthèse	39
	Chapitre 11 - Les perspectives 2024	40
5	LEXIQUE	41

FAITS MARQUANTS

COLLECTE DES DÉCHETS

35 995 t

C'est la quantité de déchets collectée par le service public de gestion des déchets en 2023, pour les particuliers, les entreprises et les collectivités locales. Quantité similaire à 2022

BACS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS

42%

Après étude du contenu des bacs d'ordures ménagères, seuls 42% des déchets étaient réellement des OMR. Ce qui place la marge de progression à plus de 50% du contenu des bacs des habitants de HS.

DEPENSES ET COUTS DE GESTION DES DECHETS

10 M€

C'est la somme des dépenses et des coûts que représentent la prévention, la collecte, le tri, le traitement, la valorisation, et les frais généraux (frais de structure, communication, etc.).

BADGES DE DÉCHÈTERIE

2 465

28 313 compte actifs

Pour les usagers du territoire qui en font la demande, un badge de déchèterie est mis à disposition gratuitement. En 2023, 2465 badges ont été distribués par l'équipe du service Gestion des Déchets.

CONCLUSION ÉTUDE BIODÉCHETS

L'étude "TRIBIO" a été menée sur l'année 2023 afin de déterminer le mode de tri à la source le plus approprié pour les biodéchets. Le scénario retenu par rapport à la typologie du territoire vise à poursuivre le développement du compostage individuel, là où il est possible, et à promouvoir le compostage partagé dans l'habitat vertical, les collectivités et petits commerces.

CONCLUSION ÉTUDE RENFORCEMENT DU RÉEMPLOI

La CDCHS souhaite travailler au renforcement des activités de réemploi, réparation et de réutilisation sur le territoire. Ce travail est réalisé en partenariat avec les acteurs locaux et en conformité avec les objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2027 - objectif réduction de 12% des Déchets Ménagers et Assimiliés).

Le développement d'une offre de gratuité sur les déchèteries et la structuration d'un collectif d'acteurs, avec la création d'un réseau et l'élaboration d'une stratégie de communication commune ont été retenus.

OUVERTURE CONCERTATION PRÉALABLE

Le traitement des déchets ultimes après leur collecte est un sujet d'ampleur, actuellement c'est l'enfouissement qui est pratiqué sur le territoire. Afin de traiter différemment les déchets ultimes, une concertation préalable a débuté en 2023 dans le cadre d'un projet de création d'une Unité de valorisation énergétique (UVE). Projet sur Angoulême, groupé avec Calitom et le Smicval.

COMBUSTIBLE SOLIDE DE RECUPERATION (CSR)

Le CSR est une méthode de valorisation énergétique des déchets encombrants ou d'activités économiques. La construction d'une unité de production de CSR a débuté durant l'année 2023, sur une Zone d'activités économiques de Bussac-Forêt à proximité d'un consommateur final, une cimenterie.

NOUVELLE BOM AU SICN

La CDCHS titulaire de la compétence collecte et traitement des déchets a investi dans une Benne Ordures Ménagères (BOM), autrement dit, un véhicule de collecte des déchets afin de renouveler le parc du SICN réalisant la collecte dans les 27 communes du SUD du territoire.

DOTATIONS - BADGES & COMPOSTEURS

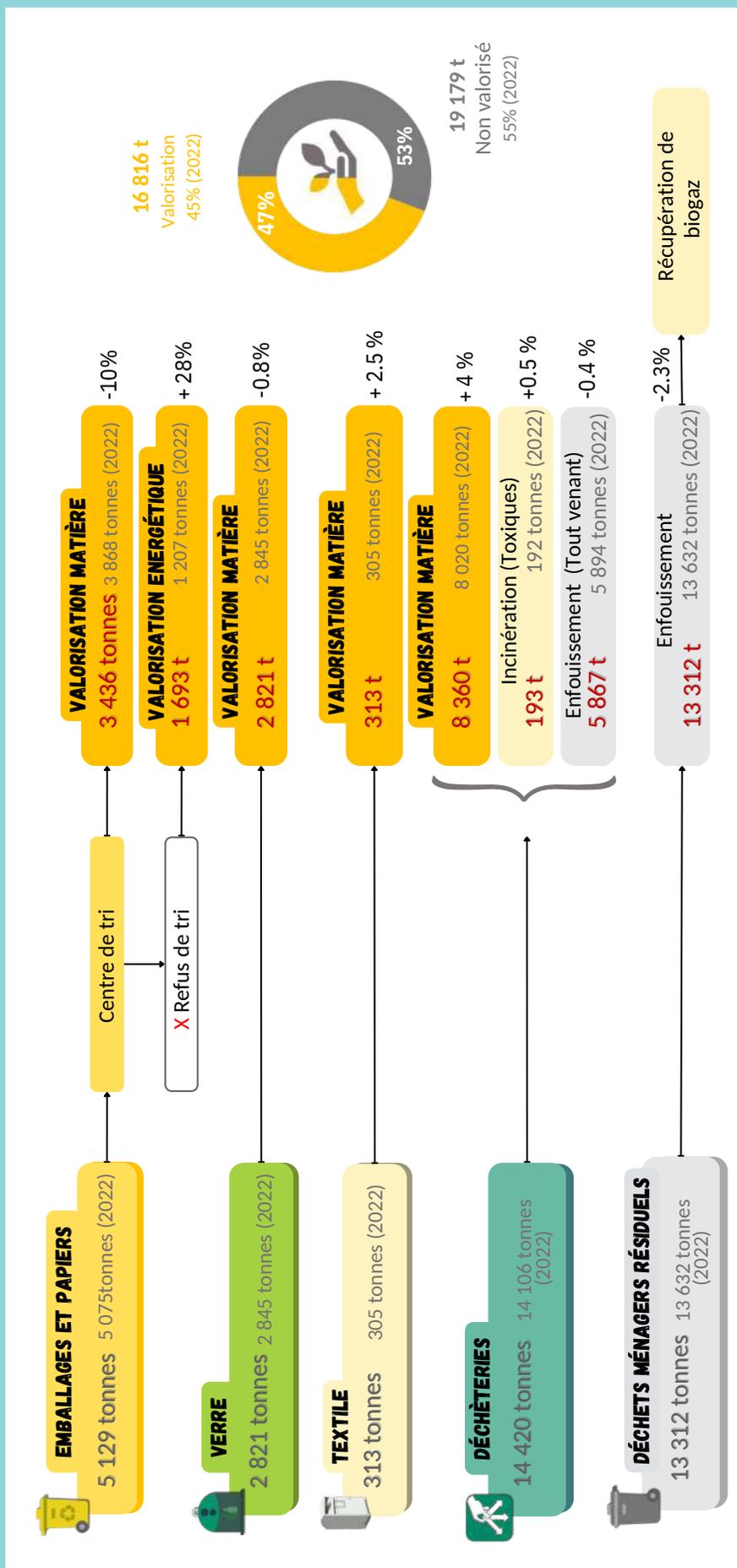
La dotation en badge d'accès pour entrer sur les déchèteries du territoire ainsi qu'en composteurs continue en 2023. Fin 2023, ce sont 2 465 badges qui ont été créés et envoyés aux usagers ayant fait la demande et 767 composteurs distribués pour un total de plus de 17 000 composteurs sur le territoire.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : CHIFFRES CLÉS

526 KG

TOTAL 2022 - 544 kg (-3.3%)

C'est la quantité moyenne de déchets qu'un habitant de la Haute-Saintonge a jeté en 2023, hors gravats.



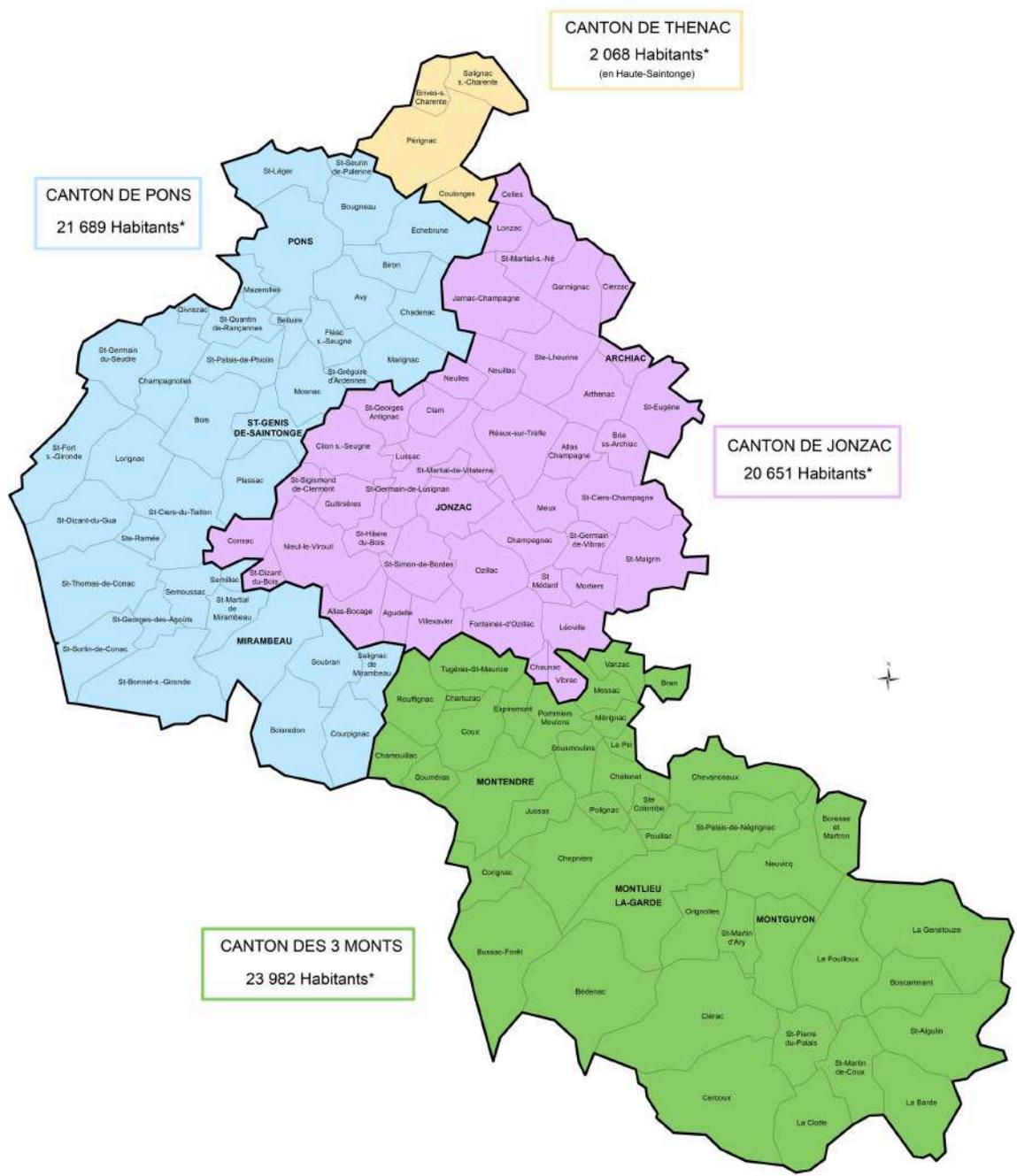
C'est la quantité de déchets collectés par la Haute-Saintonge en 2023, hors gravats.

PARTIE 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

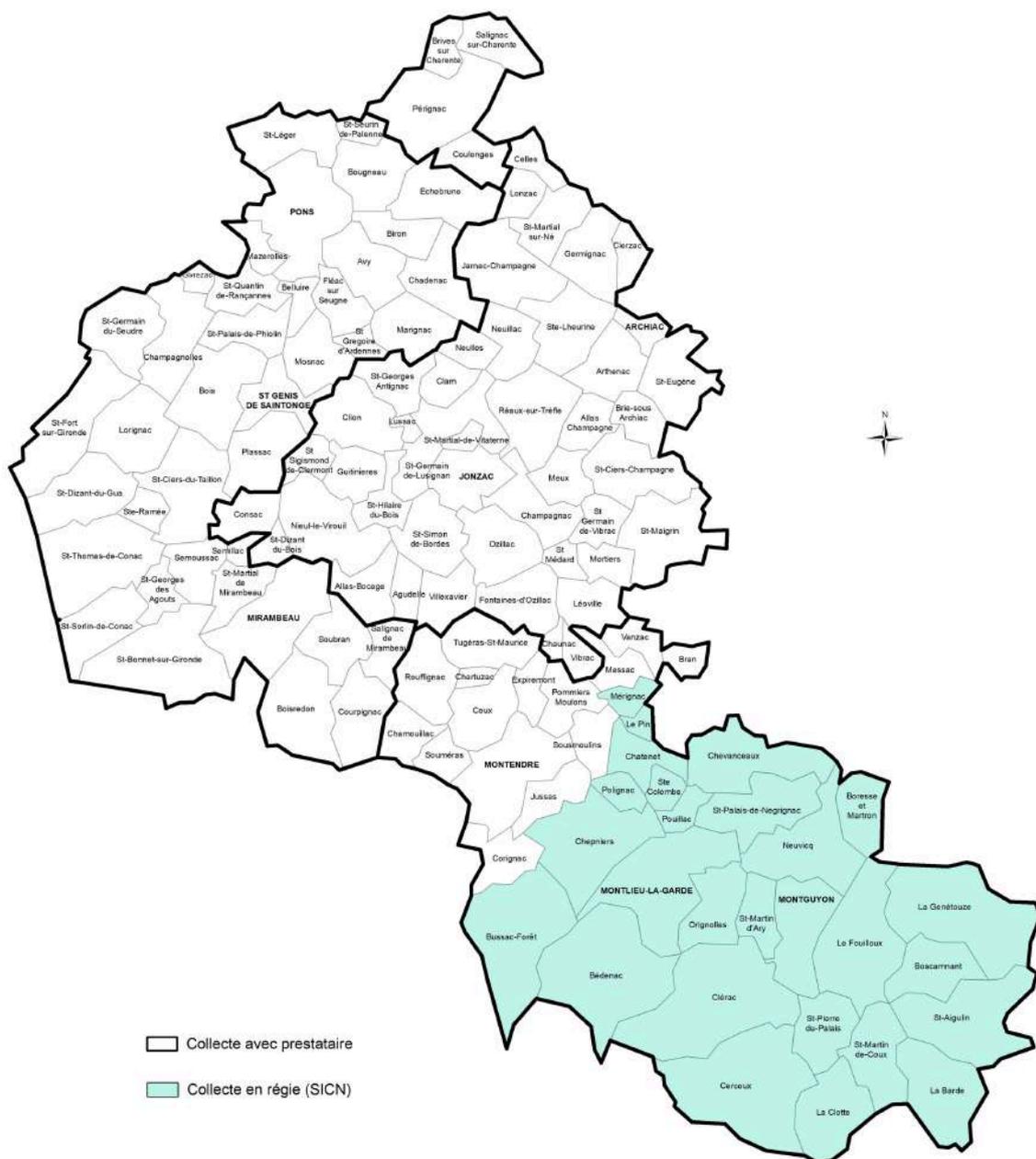
La **Communauté des Communes de la Haute-Saintonge**, initialement créée en décembre 1992, est aujourd'hui constituée de **129 communes** pour une population totale de **68 390 habitants** (population 1er janvier 2023).



TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire de la Haute-Saintonge, d'une superficie de 1760km², est étendue sur 90km de long du nord au sud. L'organisation de la collecte s'effectue de la manière suivante :

- 102 communes des zones Nord et centre sont collectées par un **prestataire de collecte privé**
- 27 communes du canton des Trois Monts sont collectées en régie via le **Syndicat intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement (SICN)**



ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Pour chaque type de déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective “emballages”) en Haute-Saintonge, il est prévu un dispositif de pré-collecte et un mode de collecte adapté.

Les dispositifs de pré-collecte sont les suivants :

- **Ordures ménagères résiduelles** communément appelées “sac noir” doivent être mises en sac, puis apportées dans un bac de regroupement de 770 ou 660 litres à couvercle vert.
- **Collecte sélective** ou « sac jaune » concerne les emballages recyclables. Ces déchets doivent être mis dans un sac jaune translucide fourni gratuitement par la CDCHS en mairie ou en déchèterie. L’utilisation des sacs fournis par la CDCHS est indispensable car ils permettent l’identification du déchet par les équipes de collecte et leur transparence permet un contrôle visuel rapide des erreurs de tri potentiellement commises.

La collecte des déchets ménagers est organisée de trois façon sur le territoire de la Haute-Saintonge :

- **en points de collecte de proximité** avec des bacs de regroupement de 770 ou 660 litres. Ces bacs de regroupements possèdent des couvercles de couleurs pour orienter le tri : verts (ordures ménagères résiduelles) et jaunes (collecte sélective - emballages) qui sont disposés dans les villages afin de pouvoir collecter les déchets.
- **en porte à porte** pour les centre-bourgs des communes les plus peuplées. Les sacs sont à déposer au plus proche du circuit de collecte, devant le domicile, la veille du jour de collecte.
- **en apport volontaire** avec des colonnes à textile et à verre. Le territoire est doté de 400 bornes à verre soit 1 borne pour 174 habitants. CITEO conseille une borne pour 200 à 250 habitants.

Pour **les déchets ne pouvant être collectés** dans les bacs de regroupement, tels que les déchets dits dangereux et encombrants, 6 déchèteries gérées par la collectivité organisent la collecte et la récupération. Ces déchèteries sont accessibles à l'ensemble des usagers possédant leur résidence principale ou une résidence secondaire sur le territoire de la Haute-Saintonge, grâce à un badge nominatif.

Une déchèterie privée supplémentaire située à Clérac appartenant au groupe SUEZ est également à disposition des administrés.

Enfin, pour les communes limitrophes à la Charente, une convention signée avec **CALITOM** autorise les administrés **Hauts-Saintonguais** à apporter leurs déchets sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard.

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

			FRÉQUENCE
TYPE DE COLLECTE	SECTEUR 1 Jonzac Montendre Pons	OMR	2x par semaine
		Emballages	1x par semaine
	SECTEUR 2 Centre-Bourg de communes les plus denses	OMR	1x par semaine
		Emballages	1x par semaine
	SECTEUR 3 Tout le territoire (sauf bourgs des secteurs 1 et 2)	OMR	1x tous les 10 jours
		Emballages	1x tous les 10 jours

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

		FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE					
		VERRE	DECHETS VERTS	ENCOMBRANTS *	CARTON BRUN	TEXTILES	DÉCHETS DANGEREUX
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	357	13	39	6	79	9
	TYPE DE CONTENANT	Colonne	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Colonne	Bennes en déchèterie
	RATIO DU NOMBRE DE CONTENANTS PAR HABITANT	1 pour 191	1 pour 5 260	1 pour 1753	1 pour 11 398	1 pour 865	1 pour 7598
	TONNAGE COLLECTE	2821 t	4102 t	9596 t	431 t	313 t	291 t

* La catégorie « encombrants » inclut : le tout-venant, les meubles, la ferraille, le bois, les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) et le polystyrène.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Les établissements professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Les collectivités gèrent les déchets des ménages et n'ont pas l'obligation de prendre en charge les déchets des entreprises.

Seuls les déchets dits « assimilés » peuvent être collectés par les collectivités, sous certaines conditions. Il s'agit des déchets pouvant être collectés de la même manière que les déchets des ménages, sans organisation ou moyens techniques spécifiques différents du service aux ménages.

Au sein de la Haute-Saintonge, un service de collecte de ces déchets est organisé et s'adresse aux entreprises, commerces, administrations et activités des services publics du territoire. Il a été mis en place au 01 janvier 2022.

Dans ce cadre, la loi oblige à mettre en place un financement spécifique appelé « redevance spéciale ».

SERVICE MIS A DISPOSITION	
NOMBRE D'ENTREPRISES	23
NOMBRE DE BACS	181 bacs
TARIFS	0.042€/L

Il y a deux types d'établissements en Haute-Saintonge, qui sont distingués selon le volume de leur production hebdomadaire de déchets.

La détermination du volume est réalisée à partir du volume de bacs utilisés et la fréquence de collecte :

- **Cas n°1** : entre 0 et 1 320 litres/semaine : non assujetti à la redevance spéciale
- **Cas n°2** : entre 1 321 et 20 000 litres/semaine : assujetti à la redevance spéciale – passation d'une convention

GESTION DES DÉCHETS - MODE DE COLLECTE ET TRAITEMENT

	Porte à porte	Collecte de proximité	Point d'apport volontaire	Déchèterie	Compostage
Ampoules - Néons				✓	
Batteries				✓	
Biodéchets					✓
Bois				✓	
Cartons	✓	✓		✓	
Collecte sélective (Recyclables secs)	✓	✓			
Déchets amiantés				✓	
Déchets dangereux				✓	
Déchets d'équipements d'ameublement				✓	
Déchets Équipements Électrique et électronique				✓	
Déchets verts				✓	✓
Ferrailles				✓	
Ordures ménagères résiduelles	✓	✓			
Polystyrène *				✓	
Piles				✓	
Pneus **				✓	
Textiles			✓	✓	
Tout venant				✓	
Verres			✓	✓	

LÉGENDE

* Seulement sur les déchèteries de Guitinières et Montendre

** Seulement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons

Valorisation matière
ISDND

Valorisation énergétique
Compostage

Centre de tri ATRION

FOCUS SUR LES DECHETERIES

Les 6 déchèteries du territoire acceptent les particuliers et les professionnels.

Leur localisation et leurs horaires d'ouverture (Accès limité 10 minutes avant la fermeture) sont présentés en page 18 et 19.

L'accès aux déchèteries est rendu possible par un système de badge nominatif lié à une adresse du territoire de la Haute-Saintonge. Ce dispositif permet de connaître avec précision la fréquentation des déchèteries par les particuliers et par les professionnels.

Les particuliers en 2023 sont passés 151 940 fois en déchèterie, soit 9% de plus que l'année passée. En moyenne, les Hauts-Saintongais se déplacent en déchèterie 8 fois par an avec un record de 162 passages sur l'année 2023 pour un usager.

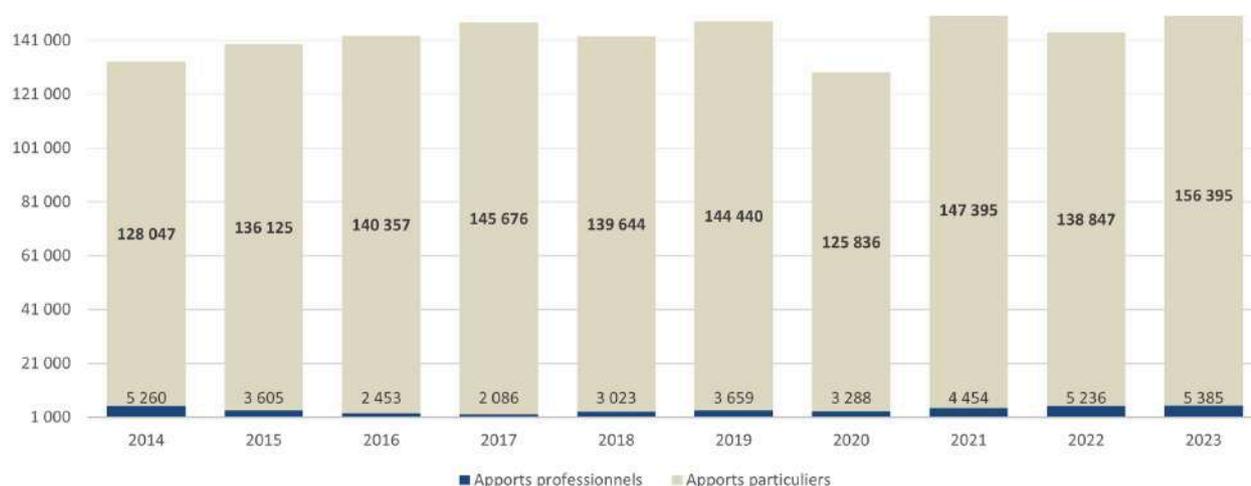
Les professionnels en 2023, se sont présentés 5 246 fois, soit 2% de plus que l'année passée. En moyenne les professionnels viennent en déchèterie 14 fois par an avec un record à 336 passages.

Dans les déchèteries, de nouvelles filières se mettent en place régulièrement.

Ces dernières années, les déchèteries de Haute- Saintonge ont notamment accueilli les filières suivantes :

- ASL-ABJ : pour le tri des déchets d'articles de sport et de loisirs, d'articles de bricolage et de jardin thermique
- Eco-DDS : pour le tri des déchets diffus spécifiques (déchet dangereux)
- Eco-mobilier : pour les déchets d'éléments d'ameublement (meubles) sauf Pons.
- ABJ - outillage du peintre : pour le tri des déchets d'outillages et d'accessoires
- Le polystyrène : uniquement sur les déchèteries de Guitinières et Montendre pour l'instant.
- Les pneus : uniquement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons.

Les déchèteries de Montendre, Guitinières et Lorignac ont bénéficié des travaux d'agrandissement pour pouvoir accueillir ces nouvelles filières en 2014 et 2017. De plus des gardes corps ont été installés sur tous les quais de chacune des déchèteries pour préserver la sécurité des usagers et des agents d'accueil.



TRANSPORT DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers comprend une étape obligatoire de **transport** vers des centres de transfert ou les exutoires de chaque filière.

	NORD / CENTRE	SUD
Les ordures ménagères résiduelles - OMR	Via le centre de transfert de Guitinières, les OMR sont acheminées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Clérac (17)	Apportées sur l'Installation de l'ISDND de Clérac.
La collecte sélective - CS	Via le centre de transfert de Guitinières la CS est apportée au centre de tri ATRION* de Mornac (16)	Acheminée par le centre de transfert de SOTRIVAL jusqu'au centre de tri ATRION de Mornac
Les verres	Dépôt direct à VERRALIA à Châteaubernard (16)	

* Cette installation appartient à CALITOM (syndicat de collecte et traitement des déchets de Charente).

Les camions de collecte des déchets des prestataires parcourent le territoire de la Haute-Saintonge toute l'année pour mettre en œuvre le service de collecte. Les kilomètres parcourus et les consommations sont suivis ci-dessous :

	NOMBRE DE KM PARCOURUS	CARBURANT CONSOMME EN LITRE	CONSO L/100KM
SUEZ	286 757	152 566	53
SICN	91 675	54 936	60
BRANGEON	277 453	111 249	40

SUEZ a réalisé plus de 286 000 km en 2023 lors de la collecte des OMR et des CS dans les zones Nord et Centre ainsi que lors de la collecte des papiers de bureau sur tout le territoire.

Le SICN à parcouru plus de 91 000 km pour collecter les OMR et CS du sud de la Haute-Saintonge.

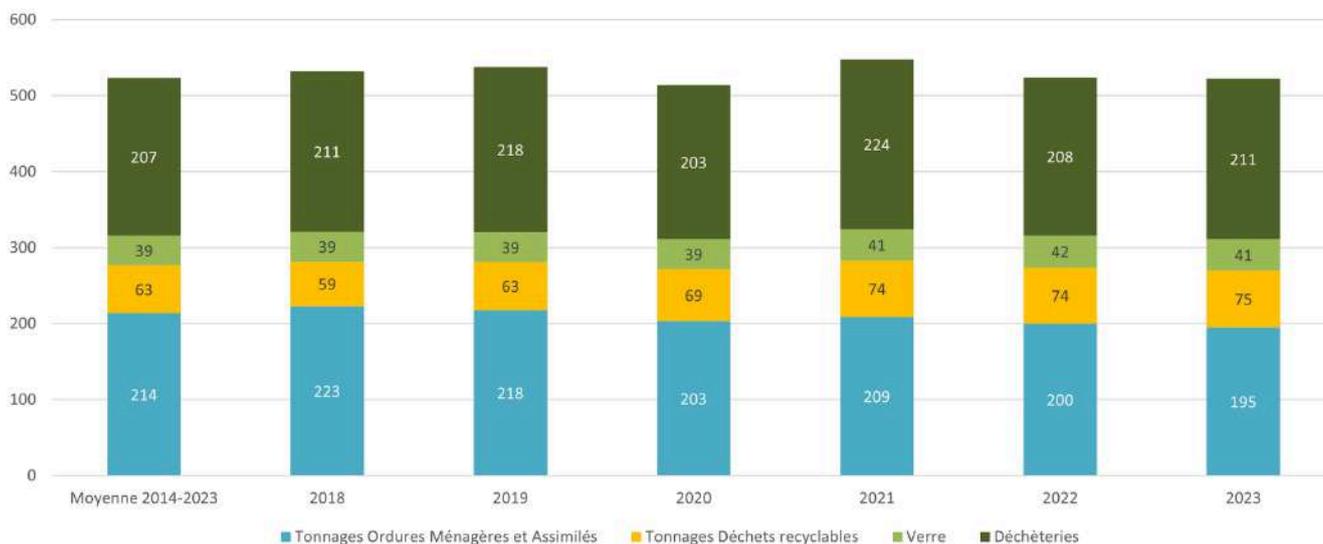
Brangeon à fait plus de 277 000 km pour collecter le verre et les 6 déchèteries sur l'ensemble du territoire.

ÉVOLUTION DES VOLUMES

Évolution des consommations de carburants L/100km



Évolution des tonnages par catégorie de déchets en kg/hab

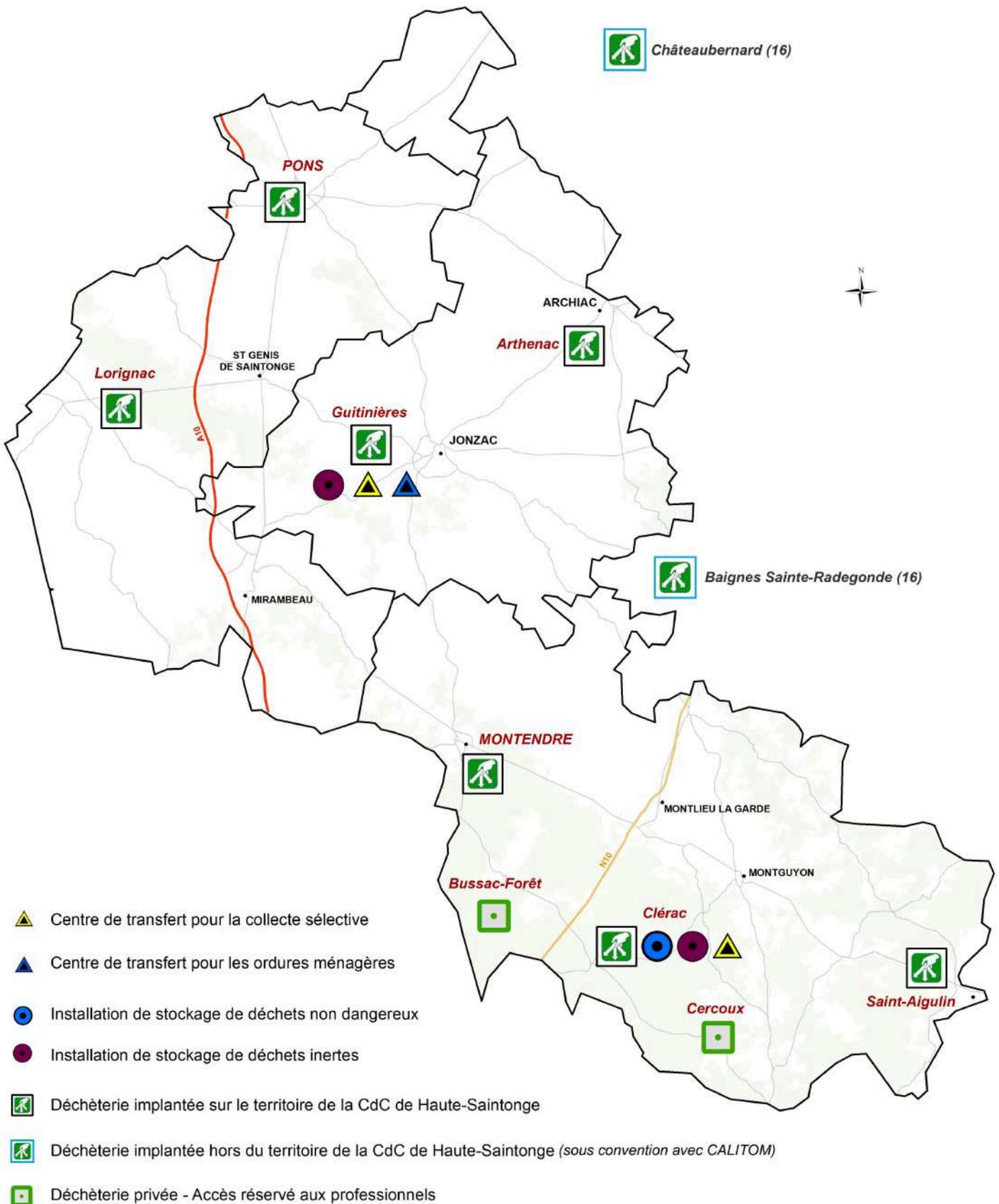


L'évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés

On note une baisse de 2,5% des OMR suite au développement du compostage. Le reste des volumes est stable.

Répartition des principales infrastructures pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge



LES DECHETERIES DE LA HAUTE-SAINTONGES

Horaires : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30

Accès limité 10 min avant l'horaire de fermeture indiqué

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ARTHENAC Les Fontes Blanches 17520 Arthenac 05.46.49.79.90	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
LORIGNAC Les Terriers des Caves 17240 Lorignac 05.46.70.13.96	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
GUITINIÈRES 6, Rte de Pont Richard 17500 Guitinières 05.46.48.32.81	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
MONTENDRE 4, Rte de Corignac ZI du Lézard 17130 Montendre 05.46.49.08.78	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
ST-AIGULIN 10, Rte de Montgyon 17360 St-Aigulin 05.46.70.43.64	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗
PONS Les Chauvaux 17800 Pons 05.46.94.18.19	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
CLERAC Le Bois Rousseau 17270 Clérac 05.46.04.03.38	✗	✓	✓	✓	✓	✓ *9h à 12h30 et 14h30 à 18h	✗
BAIGNES *9h à 12h et 14h à 18h	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
CHATEAUBERNARD *9h à 11h50 et 14h à 17h50	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗

Horaires d'été

*du 1/04 au 30/09, la déchèterie est aussi ouverte le vendredi

Déchèteries
accessibles

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

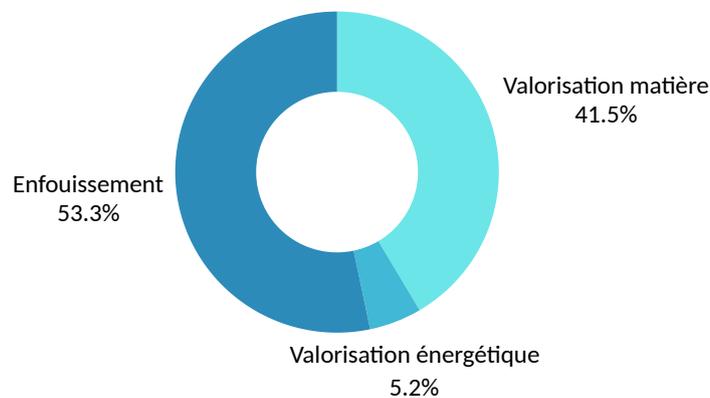
Le **traitement** des déchets représente l'ensemble des opérations permettant de valoriser ou d'éliminer les déchets, tel que :

- la valorisation énergétique,
- la valorisation matière : recyclage (Réutilisation, Régénération, Compostage,...), fabrication de combustible, remblai..
- l'élimination : stockage des déchets inertes par enfouissement.

Les déchets collectés sont orientés vers le mode de traitement adapté au type de déchets et aux capacités en place.

En **2023**, les Déchets Ménagers et Assimilés ont été majoritairement orientés vers les exutoires suivants :

- l'élimination : 53.3% (54% en 2022),
- la valorisation matière (recyclage) : 41.5% (41% en 2022),
- la valorisation énergétique (par incinération) : 5.2% (3.8% en 2022).



Chaque déchet collecté sur le territoire est transporté jusqu'au prestataire permettant une valoriser adaptée.

Quelques prestataires se trouve sur le territoire de la Haute-Saintonge, mais de nombreux prestataires sont situés dans des territoires limitrophes.

Certains déchets, dont la nature ou le volume nécessitent une massification, sont envoyés au-delà de la région Nouvelle-Aquitaine.

LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

MATERIAUX	USINE DE TRAITEMENT	DEVENIR DU DECHET
Barquettes polystyrènes (Mix PS)	PAPREC MPB La lozère (71)	Cintres, pots de fleurs, cartons d'œufs en mousse, boîtiers pour appareils électroniques, etc.
Boîtes de conserve et canettes en acier	CELSA 08755 CASTELLBISBAL (ES) ARCELORMITTAL OLABERRIA	Matériaux de construction, pièces automobiles, électroménager, emballages...
Boîtes de conserve et canettes en aluminium	ACIN 17421 RIUDARENES (ES)	Cadres de vélo, cadres de fenêtres, carters de moteurs, etc
Bouteilles/Barquettes/Pots en plastique clair (Q7 PET)	PAPREC FPR Limay (78) PLASTIPAK PACKAGING FR (59)	Bouteilles en plastique clair, fibre de polyester, etc
Bouteilles/ Barquettes/ Pots en plastique foncé (Q8 PET)	FRUDENBERG PERF MATERIALS GURIT (It)	Bouteilles en plastique opaque, fibre de polyester, etc
Bouteilles/ Barquettes/ Pots/ Flacons Opaques (PEHD)	RE PLANO GMBH DIESELSTR. 3 44805 BOCHUM ALLEMAGNE	Poubelles, arrosoirs, tuyaux, pots de fleurs, etc
Briques alimentaires (Papiers-Cartons Complexés)	SAICA TARNOS (40) SAICA (ES)	Papier hygiénique, essuie-tout
Cartonnettes (Papiers-Cartons Non Complexés)	SAICA PAPER	Cartons d'expédition et d'emballages, boîtes à chaussures, etc.
Cartons bruns	SAICA PAPER	Cartons ondulés
Films plastiques	MACAON SAS (51) GENERAL DE POLIMEROS (ES)	Films alimentaires
Journaux-Revues-Magazines	PAPRESA - CELULOSAS MOLDEADAS (ES) ALIER. S.A. ROSSELLÓ (LLEIDA ES)	Nouveaux journaux ou magazines, papiers bureautiques, etc.
Petits aluminiums et aluminiums souples	SIRMET Boulazac (24)	Cadres de vélo, lampadaires de jardin, cadre de fenêtres, carters de moteurs, nouveaux emballages en aluminium, etc
Plastiques souples (Mix PP)	PAPREC MPB La lozère (71)	Poubelles, arrosoirs, tuyaux, pots de fleurs, etc
Verre	ST GOBAIN EMBALLAGES Cognac (16)	Bouteilles en verre

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux située à Clérac et gérée par SOTRIVAL, filiale du groupe SUEZ. Suite à leur stockage, les déchets vont se décomposer et produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS pour chauffer les fours.

*Le biogaz est un gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50%) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Centre de tri : le centre de tri ATRION de CALITOM situé à Mornac est un centre de tri permettant de regrouper les déchets par catégorie avant leur envoi dans les usines de recyclage à savoir :

- Bouteilles transparentes (PET clair)
- Bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé)
- Bouteilles et flacons opaques (PEHD)
- Papiers
- Cartons bruns
- Cartonnettes
- Briques alimentaires (TETRA)
- Boîtes de conserve et canettes en acier
- Boîtes de conserve et canettes en aluminium
- Petits aluminiums (dosettes café)

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage.

St Gobain : site de recyclage du verre situé à Châteaubernard.

Palettes Distribution : entreprise située à Montlieu la Garde. Le bois va être déchiqueté en plaquettes utilisées dans les chaufferies bois.

SIRMET : entreprise située à Pons. Les métaux vont être triés puis refondus.

Les batteries vont être envoyées vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Elles y seront broyées puis fondues afin de créer de nouvelles batteries.

Berwit Environnement

Plateforme de compostage et déchèterie professionnelle située à Cercoux.

Paprec Agro :

Plateforme de compostage située à Christophe de Double.

SIAP : site de traitement par incinération des déchets dangereux comme les pots de peinture, les produits phytosanitaires...

Ecologic : Eco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des déchets électriques. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

Recylum : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des lampes.

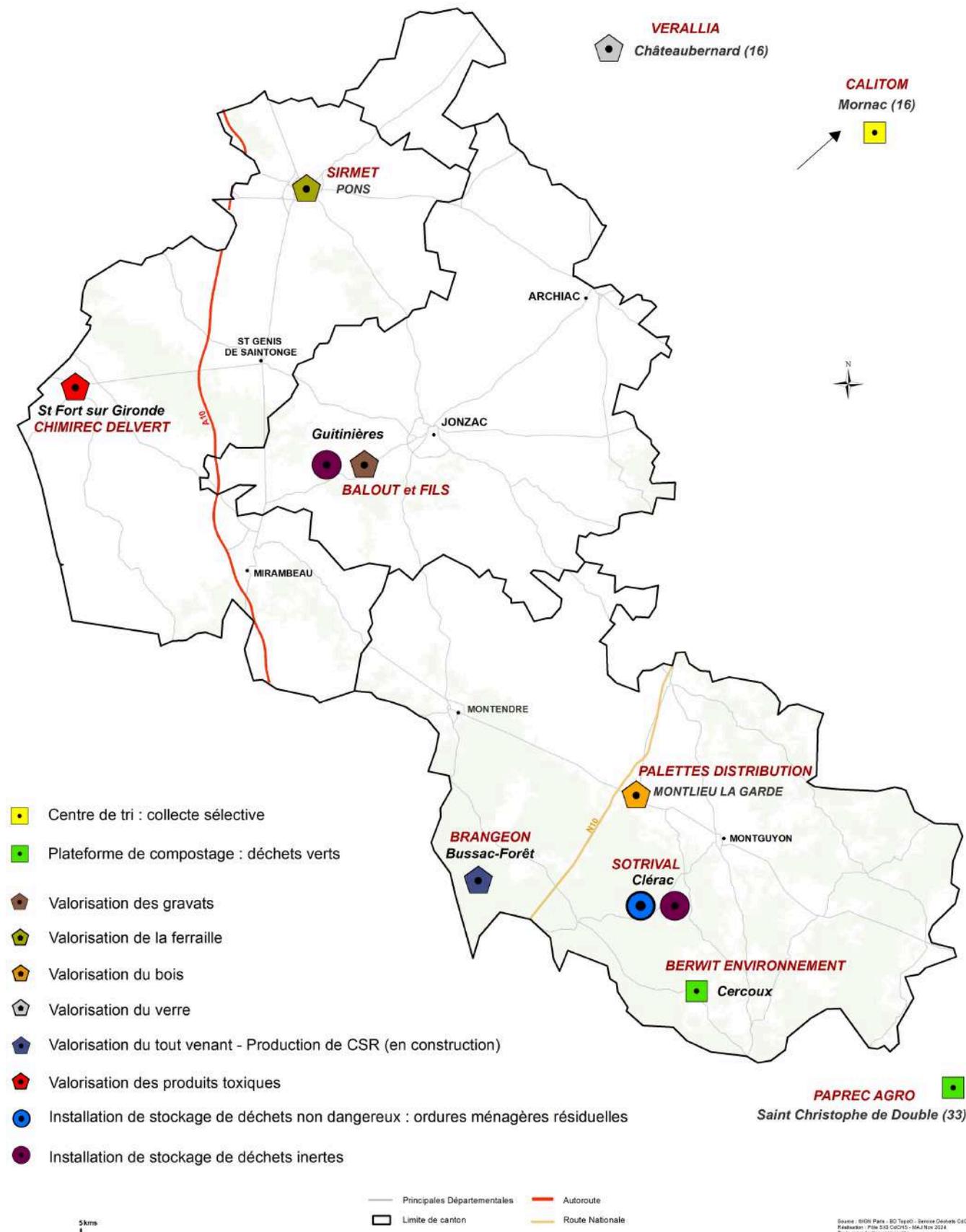
Ecomaison (Ex Eco-mobilier) : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des meubles. Ces derniers sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

Batribox : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des piles. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont être extraits puis traités par pyrométallurgie ou hydrométallurgie. Les métaux deviennent de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme les tuyaux de cuivre, les pièces automobiles, gouttières, vélos, clés, piles et batteries neuves...

Aliapur : Entreprise qui gère la collecte et le recyclage des pneus. Les pneus sont triés pour être revendus en occasion ou rechapés sinon ils sont broyés.

Répartition des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge



MESURES DE PRÉVENTION

La **prévention** vise à réduire les quantités de déchets et leur nocivité. Elle consiste également à prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'homme et à l'environnement.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant. Cet objectif est repris par le plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Nouvelle-Aquitaine.

Mettre en place un programme local de prévention des déchets permet à la collectivité de limiter le recours à l'enfouissement, de maîtriser les coûts de gestion des déchets et plus largement de faire le lien avec d'autres politiques de développement durable.

Depuis 2009, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a instauré une **politique de réduction des déchets** via son premier PLPDMA. Aujourd'hui, il s'agit du 3ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre sur le territoire.

Le PLPDMA a été adopté en **Mars 2021** pour une durée de 6 ans. Il représente un plan de 16 actions planifiées entre 2022 et 2027 en lien avec les acteurs du territoire, afin de :

- Promouvoir le retour au sol des déchets verts et biodéchets,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Sensibiliser les habitants de la Haute-Saintonge,
- Développer la démarche 3R - Réutiliser, Réemployer et Recycler,
- Impliquer les acteurs du territoire dans la prévention des déchets.

Évolution des tonnages des ordures ménagères et assimilés par catégories en kg/hab/an



ÉVOLUTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

Les déchets ménagers et assimilés rassemblent toutes les catégories de déchets produits par les ménages soit :

- les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs),
- la collecte sélective (sacs jaunes),
- le verre,
- les déchets apportés en déchèterie.

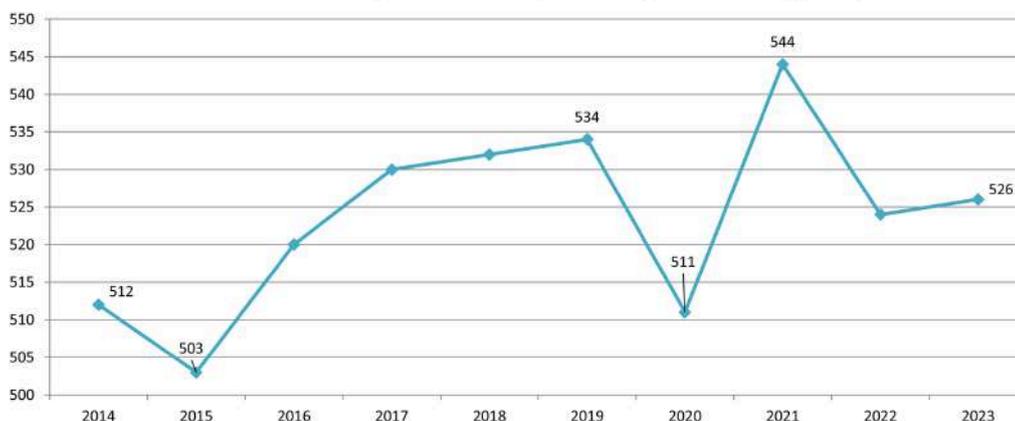
Plusieurs actions phares ont été mises en place et sont toujours en cours :

- **Promotion du compostage individuel et domestique** : l'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères pour en faire du compost. Fin 2023, plus de 16 000 foyers compostent leurs déchets, soit 43% des foyers de Haute-Saintonge.
- **Promotion de l'autocollant STOP-PUB** : distribué aux foyers volontaires depuis 2011, celui-ci a été envoyé dans tous les foyers en 2019 et est transmis dans le courrier de délivrance du badge de déchèterie. Il vise à réduire les tonnages de collecte sélective en supprimant la publicité.
- **Création d'un espace recyclerie sur les déchèteries** : en partenariat avec plusieurs associations (Emmaüs, la Glanerie du Moulin, le Moulin Solidaire), des espaces de récupération pour tout type de biens ont été créés sur chacune des déchèteries. Lorsque les espaces dédiés sont pleins, les associations viennent récupérer les objets pour les revendre à prix modique sur leurs sites (réemploi). Cette action a pour but de réduire les tonnages ainsi détournés en réemploi.
- **Mise en place de la collecte des textiles** : plus de 80 bornes ont été installées sur le territoire. Celles-ci ont pour but de donner une deuxième vie aux textiles soit par le réemploi soit par la valorisation matière (isolation phonique par exemple).

Entre 2010 et 2022, ces déchets ont augmenté de 10%. Cette forte augmentation est en partie due au fait que le territoire de la CDCHS s'est agrandi en 2014 grâce à la fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons.

A territoire égal, soit entre 2014 et 2023, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** a augmenté de 2%. Il est à noter que les **ordures ménagères résiduelles** ont diminué de 11% sur cette période et la collecte sélective a augmenté de 44%. Les tonnages de verre ont quant à eux augmenté de 14%.

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + déchèteries) en kg/hab/an



Chronologie 2023

Janvier 2023

Caractérisation des Ordures Ménagères

L'étude des ordures ménagères résiduels a été menée afin de connaître le contenu des sacs noirs des habitants de Haute-Saintonge et mieux adapter la prévention. Mise en évidence du potentiel de détournement de 60kg de biodéchets par an et par habitants.



Potentiels de détournement des OMR



Communication - Valorisation des biodéchets

Par le biais de l'édition N°9 du bulletin 129, le service de Gestion des déchets a pu mettre en avant les enjeux du tri des déchets et de la valorisation des biodéchets.

Mars 2023

Semaine de pesées alimentaires

Dans le cadre de l'action 7 du PLPDMA, la semaine de pesées alimentaires dans les écoles et cuisines des communes de la Haute-Saintonge a été reconduite pour la 4ème fois. Sur les 43 cantines volontaires, il a été relevé en moyenne un gaspillage de 80g de nourriture par repas et par personne.

Cette action permet de mettre en évidence les pratiques à améliorer ainsi que les éco-gestes à mettre en place pour limiter le gaspillage, en collaboration avec le service diététique de la Haute-Saintonge.



Juillet 2023

La recette du compost

Création du document "la reste du compost" afin de distribuer à tous les usagers demandeurs d'un composteur gratuit, un document d'accompagnement au cycle de vie du compost.



Novembre 2023

Biodéchets

Communication sur les réseaux sociaux et le site de la Haute-Saintonge sur la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Le service de collecte

La Communauté de Communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collectes ont permis d'améliorer les conditions de travail des équipages de collecte. La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

Suite au travail réalisé par l'ergonome de SUEZ Environnement et en partenariat avec les communes du territoire, les plateformes accueillant les bacs de regroupement du territoire sont également en cours d'optimisation.

Le service Déchèteries

La sécurité des agents est l'une des priorités de la Communauté de Communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face. Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées aux saisons pour le confort des agents.

Chaque année, un plan de formation est suivi par les agents (comprenant entre autres, une formation incendie, une formation pour les produits toxiques, dispensée par la société de collecte de ces déchets, une formation aux risques électriques, une formation gestes et postures, une formation SST ainsi qu'une formation gestion des conflits).

LE NOMBRE D'EMPLOI

Le service de collecte

Le service de collecte emploie environ 47 personnes réparties comme suit selon les prestataires de collecte :

- SUEZ Environnement : 20 agents
- SICN : 10 agents
- Brangeon Environnement : 5 agents

Le service de traitement

Le service de traitement comprend deux opérations :

- **Le centre de tri** : ATRION situé à Mornac emploie 46 personnes.
- **L'enfouissement** : le site de SOTRIVAL à Clérac emploie une dizaine d'agents au centre d'enfouissement.

Le service déchèterie

Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à 12 agents employés par la CDCHS. Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 agents par déchèterie. Les 3 autres déchèteries ont 1 agent chacune. Les recycleries sont gérées par 1 agent employé par la Communauté de Communes.

Le service gestion des déchets ménagers

Au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la commission gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations de la Gestion des déchets. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution. Le service Gestion des Déchets compte 5 personnes : 1 technicien de collecte, 1 animatrice prévention des déchets et 2 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et 1 référent déchèteries. Le service est supervisé par le directeur du pôle Environnement, Energie. Tous travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge mobilise près de **120 personnes**, tous services confondus.



PARTIE 3

LES
INDICATEURS
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS RESTITUTION

ANNÉE 2023	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	DECHETERIES	PAPIER BUREAU Professionnels
FREQUENCE	C0, 67 à C2	-	C0,67 à C1	6 en régie, 1 privée, 2 sous convention*	Tous les 3 mois
COLLECTE ET CONTENANTS	<i>PàP - PDR (bacs770/660L)</i> Prestataire SUEZ et SICN	<i>APV 394 points</i> Prestataire Brangeon	<i>PàP - PDR (bacs770/660L)</i> Prestataire SUEZ et SICN		<i>PàP Bacs 340 litres</i> Prestataire SUEZ
TRANSPORT/ TRANSFERT	<i>Collecte</i> Prestataire SUEZ	-	<i>Collecte</i> Prestataire SUEZ	Prestataire Brangeon	<i>Collecte</i> Prestataire Brangeon
TRAITEMENT	<i>Stockage ISDND</i> Prestataire SUEZ	<i>Valorisation matière</i> VERALLIA	<i>Centre de tri</i> ATRION CALITOM	<i>Divers modes de traitement</i> géré par des prestataires**	<i>Valorisation matière</i> SUEZ

PàP : porte à porte

PDR : point de regroupement

APV : apport volontaire

* Les déchèteries de Baignes et Châteaubernard sont accessibles aux communes limitrophes.

** Liste des traitements par déchets disponibles en page 11

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

ANNÉE 2023	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	TEXTILES	DECHETERIES	PAPIER BUREAU Professionnels*	TOTAL
POPULATION	68 390					293	68683
TONNAGES	13 312	2 821	5 096	313	14 420	33	35 995
KG/HAB CDCHS	195	41	75	4.5	211	-	526
KG/HAB CHARENTE MARITIME 2022**	246	54	79	5.3	278	-	662
ECART % CDCHS / CHARENTE MARITIME	-21 %	-26 %	-5 %	-15 %	-24 %	-	-21 %

* Les tonnages de papiers de bureau représentent en moyenne 115 kg/point de collecte.

** Source AREC Nouvelle-Aquitaine - DMA par ratio population INSEE (en kg/habitant.an)

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT

DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS DE L'ADEME

	 EUROS TTC	 /  EUROS/HAB TTC
COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC	7 773 283 €	113.66 €
NIVEAU DE FINANCEMENT - DONT :	7 753 021 €	113.36 €
TEOM	7 456 165 €	109.02 €
REDEVANCE SPECIALE	219 471 €	-
FACTURATION USAGERS PROFESSIONNELS*	77 385 €	-
ÉCART ENTRE COUT AIDÉ ET FINANCEMENT	-20 262 €	-
ÉCART ENTRE COUT AIDÉ ET FINANCEMENT EN %	- 0.26 %	-

*Correspond aux apports en déchèteries des professionnels

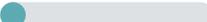
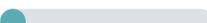
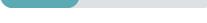
Le coût aidé de fonctionnement du service de collecte a coûté 7 773 283€ en 2023 :

- le financement s'élève à 7 753 021€, ce qui permet d'équilibrer le budget de fonctionnement Déchets.

Comment est calculé le cout aidé ?

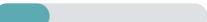
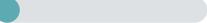
- Le coût aidé est égal à l'ensemble des charges moins la vente des matériaux issus du tri des déchets, les soutiens des éco-organismes (CITEO,...) et les aides publiques.

LA NATURE DES CHARGES

POSTES DE CHARGES	COUTS EN EUROS HT	REPARTITION
Charges fonctionnelles *	267 655	 3 %
Charges de prévention	214 169	 2 %
Charges de pré-collecte	316 191	 4 %
Charges de transport	981 433	 11 %
Charges de collecte	3 303 384	 37 %
Charges de traitement	3 801 672	 43 %
TOTAL DES CHARGES	8 884 503	 100 %
TOTAL TTC	9 959 682 €	

*Charges de structure + charges de communication

LA NATURE DES PRODUITS

PRODUITS	RECETTES EN EUROS HT	REPARTITION
PRODUITS INDUSTRIELS, DONT :	471 789	
Vente de produits et d'énergie	442 730	 26 %
Autres produits	29 058	
SOUTIENS	1 280 899	 72 %
AIDES, DONT :	33 712	
Reprises des subventions d'investissement (amortissements)	10 883	
Subvention de fonctionnement	22 829	 2 %
Aides à l'emploi*	0	
TOTAL	1 786 399	 100 %

*Les aides à l'emploi sont versées par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) direction régionale Nouvelle-Aquitaine

LA NATURE DES SOUTIENS

Les produits proviennent essentiellement des soutiens des différents éco-organismes et des reventes des matériaux issus de la collecte sélective ou des déchèteries.

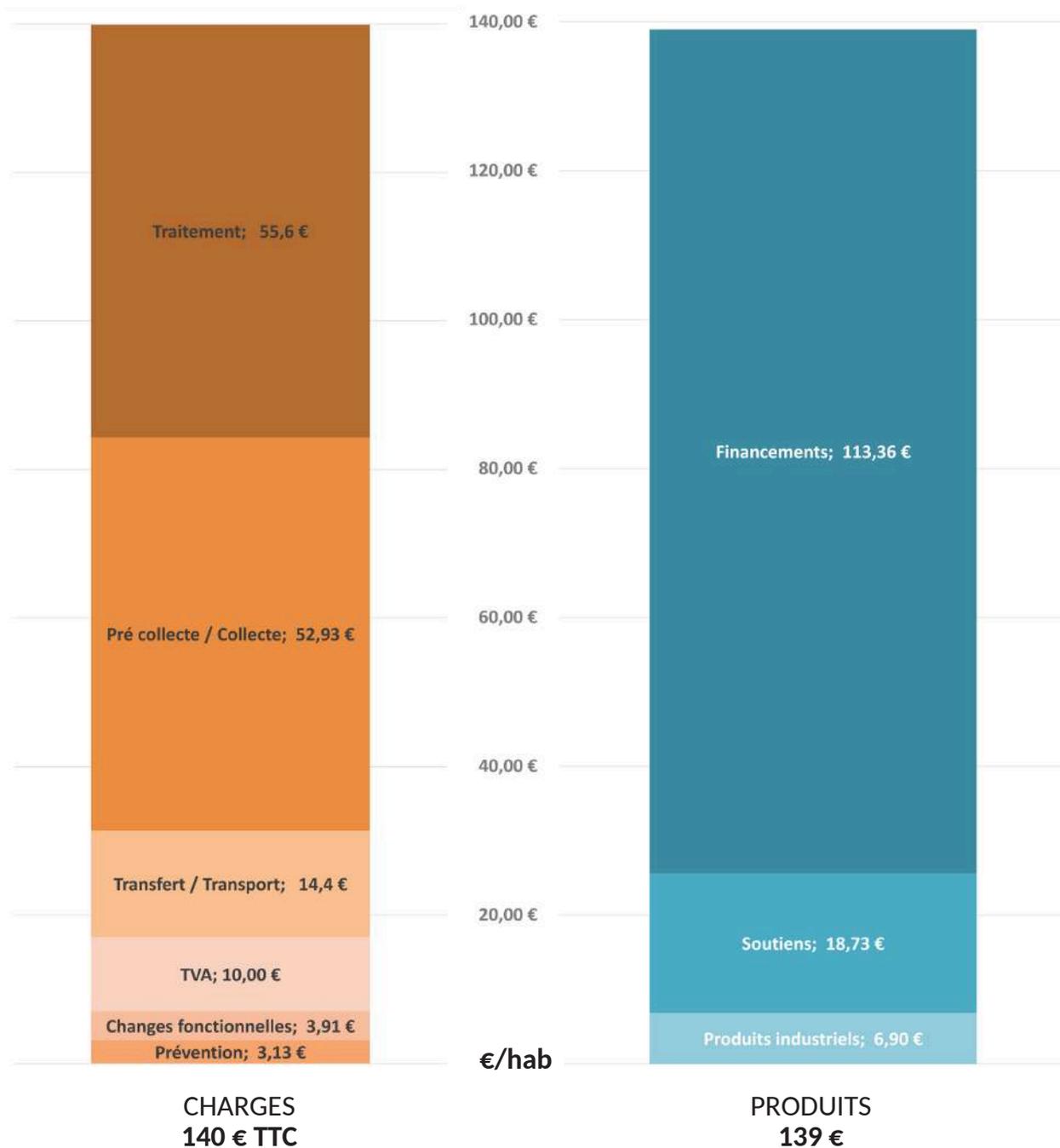
ECO-ORGANISMES	MONTANTS DES SOUTIENS
CITEO	1 167 822
OCAD3E	59 615
ECO-MOBILIER	38 062
ECO DDS SOCIETE	8 575
REFASHION (ECO TLC)	6824
TOTAL	1 280 899 €

RECETTES DUES À LA REVENTE DES MATÉRIAUX

La gestion des déchets comporte des recettes importantes au fonctionnement du service. En 2023, ce sont plus de 444 000€ qui ont été perçus cependant, il y a une nette baisse du prix de revenus des matériaux comparé à 2022 **équivalente à -194%**. Cette baisse est due à la baisse des prix de rachat matière.

MATERIAUX	RECETTE ANNUELLE
VERRE	80 383
PAPIERS ET EMBALLAGES	269 310
DECHETS DE DECHETERIE	89 282
PAPIERS DE BUREAUX	3 755
TOTAL	444 730 € <i>(865 368€ en 2022)</i>

LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT



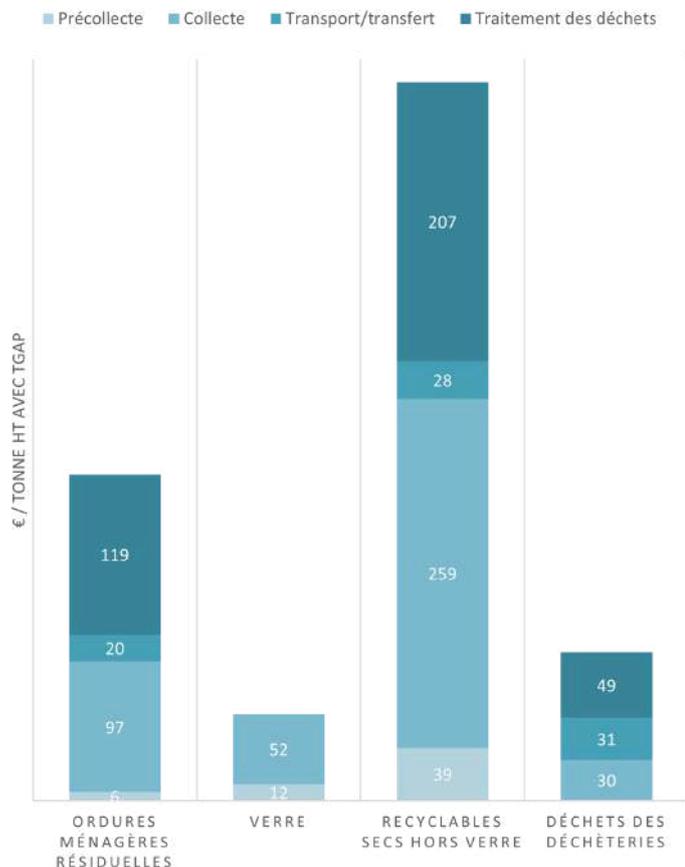
Le budget est à l'équilibre malgré la baisse significative de la vente des matériaux.

LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

	FLUX DE DECHETS						
	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	VERRE	RECYCLAGES SECS HORS VERRE	DECHETS DES DECHETERIES	PAPIER DE BUREAU PROFESSIONNELS	TEXTILES	TOTAL ET MOYENNES*
KG/HAB	195	41	75	211	0.5	5	527
COÛTS RÉSIDUELS EN €/TONNE HT	257	37	272	150	531	-77	197
COÛTS RÉSIDUELS EN €/HAB HT	50	1.5	20	32	0.25	-0.1	104

*Calculs effectués avec les tonnages globaux

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

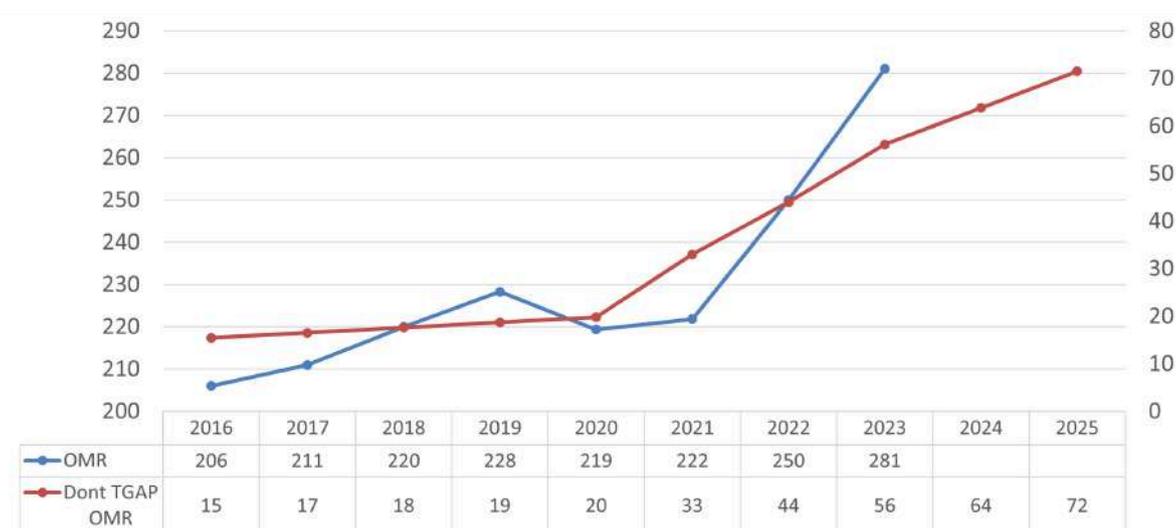


Coût par étape technique et par flux en €/t

Ce graphique confirme que les postes de dépenses les plus importants sont bien la collecte et le traitement surtout pour les ordures ménagères et les recyclables.

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Évolution du coût aidé en €/tonne TTC des OMR et Évolution de la TGAP jusqu'en 2025 en €/tonne TTC

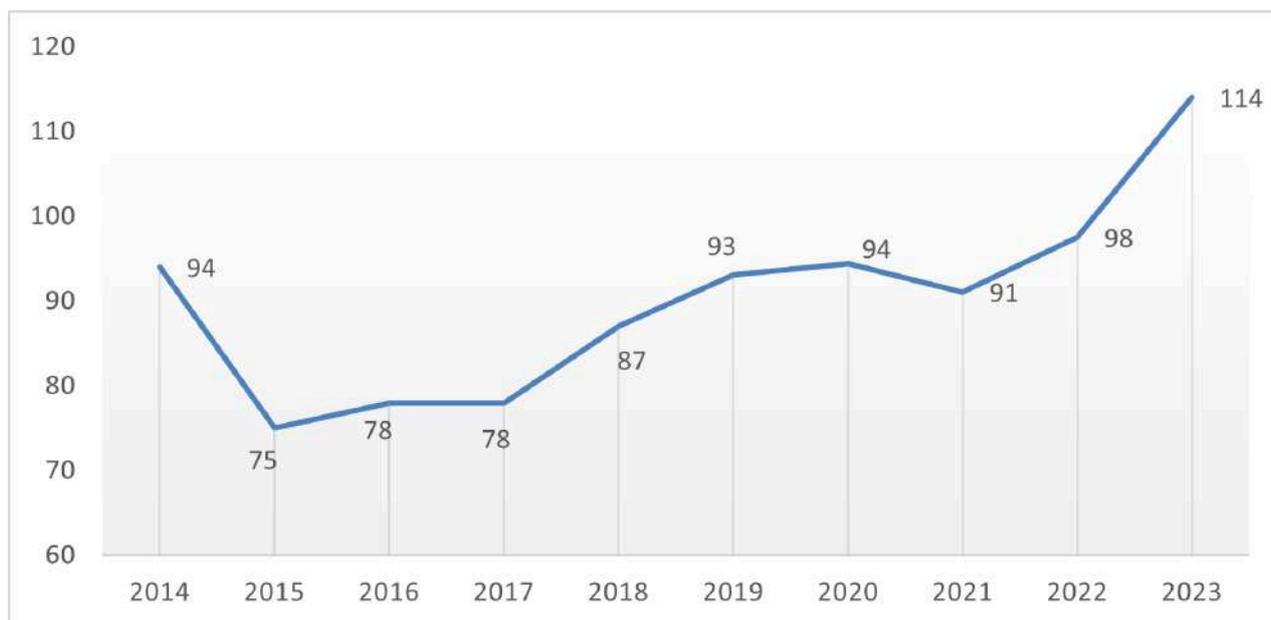


Le coût de la collecte et du traitement passe de 250 à 281 €/tonne TTC principalement dû à la hausse de la TGAP qui passe de 44 € à 56,10€/Tonne TTC. Le coût de la collecte et du traitement des emballages passe de 204 à 313 €/tonne TTC principalement dû à la hausse des coûts de l'électricité et à la baisse de la vente de matériaux.

Évolution du coût aidé TTC par flux en €/tonne (TVA à 10%)

	OMR	OMR DONT TGAP	VERRE	RSOM HORS VERRE - SAC JAUNE	DECHETERIES	DONT TGAP (TOUT- VENANT)	TOTAL
2014	245	22	47	294	114	22	186
2015	218	22	10	123	102	18	150
2016	206	15	20	170	98	18	144
2017	211	17	26	129	107	18	146
2018	220	18	28	224	114	18	163
2019	228	19	38	272	126	19	173
2020	219	20	30	317	134	20	184
2021	222	33	43	220	121	33	166
2022	250	44	38	204	149	44	186
2023	281 €	56.1 €	40 €	313 €	161 €	56.10 €	216 €

Évolution du coût aidé TTC du service en €/hab



PARTIE 4

SYNTHÈSE & PERSPECTIVES

CHAPITRE 10 SYNTHÈSE 2023



114€/habitant

Le coût(1) 2023 de la gestion des déchets rapporté à l'habitant
98€/hab en 2022



10 Millions €

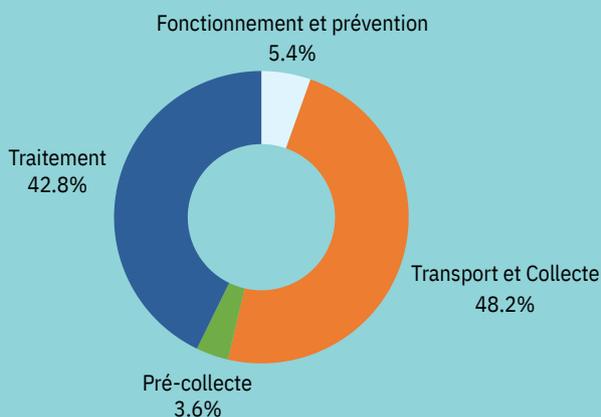
Le coût de fonctionnement (2) du service de collecte pour les collectivités
9 M en 2022



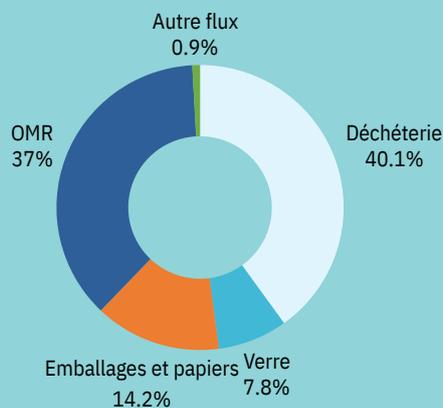
36 000 Tonnes

La quantité de déchets (3) collectés en Haute-Saintonge
35 T en 2022

Répartition du coût par étapes de gestion des déchets



Répartition des quantités collectées par flux de déchets



214 K€

Investissement dans la prévention des déchets

120

Nombre de personnes contribuant à la gestion des déchets

**Valorisation matière
15 000 tonnes**

C'est la quantité de déchets recyclés grâce au tri sur le territoire de la Haute-Saintonge

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En janvier 2024, **le tri à la source des biodéchets** est devenu obligatoire au niveau national. La CDCHS doit proposer une solution au territoire. L'étude TRIBIO a été lancée en novembre 2022 avec comme objectif de proposer la solution la plus adaptée pour la mise en place du tri à la source des déchets sur le territoire.

Parmi les étapes de cette étude, la caractérisation* des OMR a eu lieu en janvier 2023 permettant de mettre en évidence un potentiel de détournement des biodéchets de 30%, soit 60kg/an/hab ou 3 850t/an.

La cible est de détourner sur 3 ans, 1 500t de biodéchets dont 300t provenant des professionnels du territoire.

Le compostage en tas ainsi que le nourrissage des animaux sont déjà réalisés par les foyers. Il s'agit de proposer aux maisons sans jardin (principalement dans les centres-bourgs) ainsi qu'aux professionnels du territoire, des solutions techniques leur permettant de diminuer la quantité de biodéchets.

Dans une optique d'économie circulaire et de limitation des coûts financiers et environnementaux, le retour à la terre des biodéchets, via le compostage reste la solution la plus avantageuse.

REDEVANCE SPÉCIALE

La mise en place de la redevance spéciale se poursuivra en 2023 avec la rencontre des gros producteurs qui n'ont pas pu être vus en 2022.

INVESTISSEMENTS

Le réaménagement de la déchèterie d'Arthenac a démarré en 2023 et se poursuit sur l'année 2024. S'en suivra celui de la déchèterie de Pons.

La construction d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie a été initié en fin d'année 2023 pour permettre la mise en conformité réglementaire ICPE de la déchèterie de Montendre, impliquant aussi la réfection de l'enceinte de la déchèterie pour sécuriser le site sur 2024.

*La caractérisation des déchets consiste, en rudologie, à établir pour un flux de déchets sa caractérisation, c'est-à-dire à établir la répartition en plusieurs fractions. Il s'agit d'une application au déchet de la caractérisation d'un matériau.

PARTIE 4

LEXIQUE

- Biodéchets** Ensemble des matières organiques dites «fermentiscibles», incluant les déchets alimentaires ainsi que les déchets verts qui peuvent devenir de nouvelles ressources
- CITEO** Eco-organisme qui gère la filière des emballages et des papiers
- CSR** Un Combustible Solide de Récupération, est un type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlés dans des chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général). C'est une façon de « valoriser énergétiquement » certains déchets.
- DMA** Déchets Ménagers et Assimilés (sacs noirs des particuliers et des professionnels), c'est-à-dire déchets collectés par le SPGD, dont le producteur n'est pas un ménage. Les déchets des espaces verts publics, de voirie et de marchés collectés dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets font partie des DMA.
- ECO-DDS** Eco-organisme qui gère la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- Eco-Mobilier** Eco-organisme qui gère les filières des meubles usagés
- ISDN** Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux est une installation qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.
- OCAD3E** Eco-organisme qui gère la filière des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
- OMR** Ordures Ménagères Résiduelles (sac noir), c'est à dire des déchets qui sont produits « en routine » par les ménages et par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte.
- PLPDMA** Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PNM** Producteurs Non Ménagers (administrations, professionnels, ...)
- RSOM** Recyclables Secs des Ordures Ménagères (sac jaune)
- SPPGD** Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
- TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- Valorisation** Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (art. L541-1-1).

